



VAUD RANDO

Responsable de secteur (RS) et baliseur

Tâches et compétences

1. Est responsable des itinéraires d'un secteur.
2. Balise et entretient le balisage des chemins de randonnée pédestre selon les directives du RR.
Il procède au balisage et travaux prévus au programme annuel;
 - complète le balisage intermédiaire;
 - contrôle, une fois par année, les itinéraires de son secteur.
3. Signale au RR les indicateurs altérés, abîmés ou manquants qui doivent être remplacés.
4. Propose au RR toute modification, création ou suppression d'itinéraires ou d'indicateurs.
5. Transmet au RR ses besoins en matériel.
6. Informe le RR de son activité et requiert son aide s'il le juge nécessaire.
7. Tient à jour l'inventaire de son réseau d'itinéraires.
8. Envoie au RR son rapport d'activité annuel, arrêté au 31 octobre, pour le 15 novembre.
9. Participe aux cours de formation jugés utiles par la CT.
10. Est membre de Vaud Rando, mais est exonéré des cotisations.
11. Quitte, en principe, ses activités dès qu'elles deviennent trop lourdes pour lui, mais au plus tard dès ses 80 ans.

***La carte de visite de Vaud Rando,
c'est la maintenance annuelle de son secteur***

Approuvé par le Conseil de Vaud Rando dans sa séance du 2 juillet 2020

Le président

Etienne Poget

La secrétaire

Caroline Genovese

Le président de la Commission technique

Bernard Matthey-Doret